

## **Compte rendu de la séance du 12 juillet 2016**

Président : DELOCHE Georges  
Secrétaire : ROCHE Julien

Présents :

Monsieur GEORGES DELOCHE, Monsieur David CAMMARANO, Madame SANDRA DOUCET BON, Monsieur CHRISTIAN CARLAC, Monsieur GINO BALOCCO, Monsieur JULIEN ROCHE, Madame CATHERINE LEPOUTRE, Monsieur BRUNO CLERICI, Monsieur LIONEL MAGNAT, Monsieur CHRISTIAN CHAILLOU

Représentés :

Madame MARGUERITE MONESTIER par Monsieur David CAMMARANO, Madame LAURENCE RAILLON par Monsieur GEORGES DELOCHE, Madame MARIE HELENE GUILLON par Madame CATHERINE LEPOUTRE

### **Délibérations du conseil:**

#### **REGIME INDEMNITAIRE EMPLOI SAISONNIER**

#### **FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE EMPLOI SAISONNIER : DONT SURVEILLANTE DE BAIGNADE ET MAITRE NAGEUR**

Monsieur le Maire propose de considérer le régime indemnitaire pour les emplois saisonniers. En effet, il appartient au conseil municipal de fixer dans la limite prévue par les textes :

- les bénéficiaires du régime indemnitaire
- la liste des primes applicables pour chaque cadre d'emploi
- le taux moyen pour chaque prime, dans la limite des maxima prévus pour les primes de l'Etat servant de référence
- les conditions d'attribution des primes (périodicité des versements, prise en compte de critères permettant de moduler le montant en fonction de l'absentéisme et de la manière de servir).

Au vu des dispositions arrêtées par le conseil municipal, le Maire doit ensuite prendre un arrêté individuel fixant pour chaque agent le montant de chaque prime en faisant application des règles éventuelles de modulation.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette modification

Après en avoir discuté, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents

**Art. 1<sup>er</sup>** : d'instituer le nouveau régime indemnitaire à partir du 1 juillet 2016.

**Art. 2** : d'appliquer ces règles au profit des bénéficiaires suivant :

- Agent contractuel, stagiaire, titulaire à temps complet, non complet ou partiel

**Art. 3** : d'attribuer les primes suivantes qui seront revalorisés en fonction de l'évolution générale des traitements de la fonction publique ou des textes particuliers correspondants.

#### **FILIERE SPORTIVE : Emploi éducateur des APS**

**PRIME : IHTS** (indemnité horaire pour travaux supplémentaires) en contrepartie de la réalisation effective d'heures supplémentaires – dépassements des bornes horaires définies par le cycle de travail et prévues par la délibération qui organise le temps de travail de la commune.

**MONTANTS** : application des modes de calcul prévus dans le Décret susvisé dans la limite d'un maximum de 25 Heures par mois et par agent.

**PRIME : IAT** (Indemnité d'Administration et de Technicité)

– PRIME attribuée en considération des critères suivants : manière de servir, la diversité des tâches accomplies, supplément du travail fourni, et de la façon de prendre soin du matériel qui est mis à sa disposition

– qui sera revalorisée en fonction de l'évolution générale des traitements de la fonction publique ou des textes particuliers correspondants

MONTANT : au montant de référence annuel sera appliqué le coefficient de 0 à 8

– Précise qu'à ce jour le taux de référence est pour un agent « éducateur APS » :

– 588.69 € annuel soit 49.06 euros mensuel.

– Cette indemnité sera versée mensuellement.

### **DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Vu le règlement de la communauté de communes de la Raye et en particulier les règles de représentativité des communes adhérentes,

Vu la démission de Madame Céline Courtial en date du 23 mai 2016,

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Peyrus.

Dans l'ordre du tableau, c'est la seconde adjointe, Madame Sandra Doucet-bon, qui est désignée en application de la réglementation en vigueur.

Néanmoins, celle-ci ne souhaitant pas, pour raisons personnelles, assumer cette fonction, la question est posée au troisième adjoint, Monsieur Christian Carlac.

Celui-ci ayant donné son accord, le conseil est appelé à se prononcer sur sa désignation à la fonction de conseiller communautaire représentant la commune de Peyrus.

Le conseil délibère :

2 abstentions. 11 Pour

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Un échange de parcelles est à l'étude avec Mr André Roux, route des chichats

- Location salle des fêtes : réflexions sur les éventuelles sanctions, projet de louer uniquement aux habitants de peyrus

- Installation "panneaux info chantier" au fur et à mesure du déroulement du chantier

-Exposition photos sur New York : vernissage samedi 16 à 11 h, durée exposition tout l'été

- Petit bulletin de l'été : distribution cette semaine

- Travaux sur la déviation : trottoirs et passages piétons à la charge de la commune

- Sécurisé l'entrée du village : comment faire ralentir les automobilistes ?

- Fontaine Place de la Mairie : démontée et stockée

- Démission de Mr Varin Mathias pour raisons personnelles

Séance levée à 22 h

Prochain conseil : le 24 août